

| | | | | | |
|---|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|----------------------|--------------------------|
| <i>Nombre de membres élus au Bureau :</i> 47 | <i>Membres en fonction :</i> 47 | <i>Membres présents :</i> 35 | <i>Absent(s) excusé(s) :</i> 8 | <i>Absent(s) :</i> 4 | <i>Pouvoir(s) :</i> 1 |
|---|---------------------------------|------------------------------|--------------------------------|----------------------|--------------------------|

Date de convocation : 27 octobre 2015

Vote(s) pour : 36
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 2 novembre 2015,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2015-11-02-BD-4.6 :

Signature du marché subséquent n°1 du lot 3 de l'accord-cadre n°1384 relatif à la fourniture d'électricité (achat, transport et distribution) et services associés - Metz Métropole.

Rapporteur : Monsieur Alain CHAPELAIN

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L. 337-9 du Code de l'Energie,

VU le groupement de commande permanent relatif à la fourniture d'électricité et services associés, VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33, 57 à 59 et 76,

VU la délibération du Bureau en date du 28 septembre 2015 autorisant la signature du lot n°3 de l'accord-cadre n°1384 relatif à la fourniture d'électricité (achat, transport et distribution) et services associés, pour les points de livraison dont la puissance souscrite est supérieure à 250 kVA,



VU le marché subséquent n°1, sans montant minimum et sans montant maximum, relatif à la fourniture d'électricité pour Metz Métropole, jusqu'au 31 décembre 2017,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 14 octobre 2015 d'attribuer le marché subséquent n°1 à la société :

- SAEML UEM, 2 place du Pontiffroy, 57000 METZ pour une estimation de consommations annuelles de 1 112 921 kWh selon les prix unitaires renseignés au Bordereau des prix unitaires (coût estimatif annuel : 122 967,77 € TTC),

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le marché subséquent n°1 du lot n°3 de l'accord-cadre n°1384 avec la société retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Pour extrait conforme
Metz, le 3 novembre 2015
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



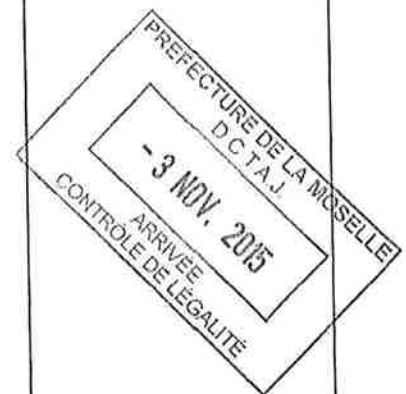
Hélène KISSEL

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

| Désignation des pièces | Nombre | Observations |
|--|----------------------------|----------------------|
| <i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 2 novembre 2015.</i> | | Contrôle de légalité |
| Point 1 – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – année 2015. <i>Annexe</i> : Tableaux récapitulatifs. | 1 1 | |
| Point 2 – Contrat de partenariat Lorraine & Territoires (CPLT) 2015-2020. <i>Annexe</i> : Contrat de partenariat. | 1 1 | |
| Point 3 – Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 – Convention de déclinaison territoriale. <i>Annexe</i> : Convention de déclinaison territoriale. | 1 1 | |
| Point 4 – Signature de marchés subséquents des lots 2 et 3 de l'accord-cadre 1384 relatif à la fourniture d'électricité et services associés. | 10 | |
| Point 5 – CRR : actualisation des conditions d'exonération, d'enregistrement et de scolarité à compter de l'année scolaire 2015-2016 - complément. <i>Annexe</i> : Tableau récapitulatif. | 1 1 | |
| Point 6 – Convention annuelle d'objectifs et de moyens 2015 entre le Département de la Moselle et Metz Métropole pour le CRR. <i>Annexe</i> : Convention annuelle. | 1 1 | |
| Point 7 – Tarifs dans les transports en commun à compter du 1 ^{er} décembre 2015. <i>Annexe</i> : Tableau récapitulatif. | 1 1 | |
| Point 8 – ZAC de Marly Belle Fontaine : approbation du CRAC – avenant n° 9 au traité de concession. <i>Annexe</i> : Tableaux financiers. <i>Annexe</i> : CRAC – Note de conjoncture. <i>Annexe</i> : Tableaux des acquisitions. <i>Annexe</i> : Plan de situation. <i>Annexe</i> : Avenant n° 9. | 1 1 1 1 1 1 | |
| Nombre total des actes transmis : 17 délibérations dont 7 accompagnées d'annexes. | | |



Fait à Metz, le 3 novembre 2015
Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

